

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Voici les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevrons (5'-15'/dossier). Il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous**. Durant cette période, **l'ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription.

Lundi 2/02/26 08:30 → 12:00 14:00 → 16:00	Lundi 9/02/26 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Lundi 2/03/26 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mardi 3/02/26 08:30 → 10:30 14:00 → 15:30	Mardi 10/02/26 08:30 → 10:30	Mardi 3/03/26 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mercredi 4/02/26 08:30 → 10:30	Mercredi 11/02/26 08:30 → 10:30	Mercredi 4/03/26 08:30 → 10:30
Jeudi 5/02/26 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Jeudi 12/02/26 10:00 → 12:00	Jeudi 5/03/26 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00
Vendredi 6/02/26 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Vendredi 13/02/26 09:00 → 11:00	Vendredi 6/03/26 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés **en main propre par les parents** ou leur mandataire, y compris pour les enfants prioritaires. Nous vous rappelons que toute situation particulière (autre domicile, regroupement familial, ...) doit être validée par un document officiel. Ne l'oubliez pas lorsque vous venez déposer le formulaire.